

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 26 FÉVRIER 2015**

### **1. Aménagement et affaires foncières**

#### **1.1. Plan de la Maillerie**

L'acquisition de la maison Bernard va permettre un aménagement destiné à créer un espace de convivialité, à l'implantation de végétaux des plantations et à recevoir quelques véhicules. Après destruction de cette maison (objet d'un marché spécifique) suivront les travaux d'aménagement dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au BET Touchard. D'un montant de 94 898,76 € TTC, ces travaux se décomposent en 4 lots (Terrassement, voirie et assainissement, Maçonnerie, Eclairage et Espaces verts). Les travaux seront réalisés en 2 tranches (démolition de la maison suivie de l'aménagement.

A un autofinancement de 17 839,30 € viendront s'ajouter des subventions de l'Etat (DETR), du Conseil Général (PADC) et la réserve parlementaire du député ainsi que la récupération du FCTVA.

Le Conseil municipal accepte ces travaux assortis du plan de financement.

#### **1.2. Réseau d'assainissement**

Une étude de diagnostic des installations rue des Salles de l'Abbaye a montré l'obsolescence de plusieurs systèmes autonomes. Les effluents iraient rejoindre la lagune de Puy-Lonchard augmentant le rendement de ses capacités épuratoires. Une étude a été lancée et montre qu'un réseau de 270 m permettrait le créer 10 branchements. Le coût des travaux s'élèverait à 69 600 €, f TTC frais couverts par des subventions de l'Etat (DETR), de l'Agence de l'eau, de la récupération du FCTVA et d'un autofinancement et ou d'un emprunt d'environ 17 582,82 €. Le conseil décide d'effectuer les démarches de demandes de subventions en vue de la réalisation e ce projet.

#### **1.3. Terrains multisport**

Pour permettre aux jeunes de s'initier à différents sports la commune a décidé d'implanter 2 terrains multisport au centre bourg et à l'école primaire de Puy (où il pourrait servir aux activités physiques et aux animations diverses). Le coût des travaux s'élèvent à 129 774,53 € TTC avec les subventions diverses.

L'autofinancement et emprunt se situeraient aux environ de 47 108,71 €. Le conseil accepte le plan de financement et la construction de ces équipements.

#### **1.4. Aliénation parcelle YA n° 43**

Le conseil municipal avait déjà voté la désaffectation d'un chemin matérialisé sur une parcelle cadastrée YA n°43 et l'ouverture d'une enquête publique. Cette parcelle sera cédée à la Communauté de Communes pour l'extension de l'ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes). A l'issue de l'enquête le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le Conseil accepte l'aliénation de cette parcelle pour l'Euro symbolique.

## **2. Budget assainissement**

Après approbation du compte administratif et du compte de gestion le Conseil a voté l'affectation des résultats afin de définir les budgets 2015 s'élevant à 249 895 € pour l'exploitation et 297 353 € pour l'investissement.

Compte tenu de la baisse de consommation d'eau et de l'obligation d'entretien et d'extension des réseaux le Conseil vote la revalorisation les tarifs de l'assainissement en fixant la **prime fixe à 56 €** et le prix du **m3 d'eau à 1,15 €**.

## **3. Bâtiments municipaux**

### **3.1. Location de salles**

Les tarifs de location des salles ont été fixés par délibération du 20 octobre 2011. La grille tarifaire inclut la prestation nettoyage effectuée par le personnel communal. Le Conseil décide :

- de compléter la grille tarifaire par le versement **d'une caution de 300 €** pour toute personne physique ou morale louant les salles à l'exception des associations ayant le siège dans la commune.
- D'inclure dans le tarif de location la consommation de gaz en cas autre part en cas de location de la cuisine.
- De ne louer séparément de la salle les tables et les chaises qu'aux habitants domiciliés sur la commune
- De fixer à 1 € le remplacement des éléments de vaisselle détériorés.

### **3.2. Utilisation gratuite du foyer**

Une habitante de Cissé a fait des recherches approfondies sur le travail dans les stalags assorti de l'expression artistique pratiquée par les prisonniers, ce qui l'a conduite à écrire un livre qui sera présenté au public le 27 mars 2015, ainsi que diverses œuvres exposées. Considérant l'intérêt culturel présenté par cette manifestation en lien avec le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale, le conseil décide de mettre à disposition à titre gratuit le foyer le **27 mars à 18 h.** les conseillers sont invités à cette manifestation.

### **4. Questions diverses**

- Permanences aux 2 tours des élections : chaque conseiller est prié de s'inscrire dans le planning de tenue des bureaux de vote pour les **élections des 22 et 29 mars 2015** par tranche de 2 h 30.